



Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée du 28 novembre 2023

Monsieur le Président du CSAL-FS,

Alors que la rémunération moyenne réelle dans la fonction publique a diminué de 0,9 % depuis 2009 quand parallèlement, elle a augmenté de 13,1 % dans le privé, le gouvernement organise une nouvelle baisse des salaires des fonctionnaires.

L'augmentation du point d'indice est de 1,5 points alors que l'inflation 2023 est de plus de 5 %. cette austérité salariale va amplifier les difficultés de recrutement dans la fonction publique. Pour cacher la misère, le gouvernement « majax » a fait paraître au journal officiel un décret portant création de la fameuse « prime pouvoir d'achat exceptionnelle » pour certains agents de la fonction publique...En Guadeloupe et plus généralement dans les DOM, où les agents « **bénéficient** » de la prime de vie chère, rares sont ceux à être éligibles à cette prime...double punition : vie chère et pas de prime...

Nous sommes réunis aujourd'hui, mardi 28 novembre 2023, pour aborder la présentation du projet de règlement intérieur du CSA en vue de recueillir les propositions des membres de la formation spécialisée...

Pour rappel, l'ensemble des élus siègent en CSAL et CSAL-FS depuis janvier 2023 sans aucun règlement intérieur... Presque 1 an pour présenter un « **projet de règlement intérieur** » !!!

La CGT conteste la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau Règlement Intérieur par rapport aux CHS-CT. En effet, les facilités supplémentaires accordées aux représentants des CHS-CT ont été supprimées. Il s'agit bien sur, pour la CGT, d'une décision inacceptable d'autant que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain de tous les acteurs.

Il est impératif que le **RI reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation**, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous.

La CGT réclame **la prise en charge des frais pour les suppléants**, tout comme pour les experts, **dans toutes les instances locales** : CSAL, CSAL-FS et CDAS.

La CGT **insiste sur les délais de transmission des documents** en même temps que les convocations, soit **15 jours à minima avant la date de réunion**, le délai de 8 jours n'est mentionné que dans les cas d'urgence.

L'absence à venir de transmission en temps réel aux élus des FS, des fiches de signalement individuelles ou collectives est un point de discorde. Ces fiches sont cruciales pour l'exercice de nos fonctions, notamment en matière de sécurité et de santé au travail. Ce fonctionnement traduit un manque de transparence et provoque un ralentissement de la réactivité des membres de la formation spécialisée.

La CGT Finances Publiques Guadeloupe demande que le **RI stipule clairement l'obligation de transmettre ces fiches de signalement au fil de l'eau**. Il s'agit de pouvoir mettre en place des mesures préventives pour éviter la récurrence de tels événements ou leur propagation au sein des services. Dans de nombreux cas, surtout pour des situations sensibles, la transparence et le dialogue avec les OS sont des moyens efficaces pour résoudre les problèmes.

La CGT rappelle que le **DRFIP** de la Guadeloupe est **garant de la santé physique et mentale** des agents de son département de fonction.

Vos élus en CSAL FS, CGT Finances Publiques Guadeloupe

Bertin CHENILCO, Yvan DAUPHIN, Steeven FREDERIC, Cécile BLONDIN, Maguy NESTAR, Faten THEZENAS, Frédéric TURLET, Sophie BLONDIN, Régine DRACON, Henry MERIOT

Basse-Terre, le 28 novembre 2023